

# ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

## SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-François CICLET - Président  
160, Grande Rue - 74930 REIGNIER - Tél. : 04 50 95 71 83  
mail : marches.publics@r-b.fr - web : https://www.s-rb.fr  
L'avis implique un marché public  
Objet : entretiens des espaces verts pour le syndicat des eaux de  
Rocailles et Bellecombe  
Référence acheteur : TR 2019-03  
Type de marché : Services  
Procédure : Procédure adaptée  
Durée : 12 mois  
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; ou  
les variantes de présenter une offre pour un ou plusieurs lots  
Les variantes sont refusées  
Lot N° 1 - Secteur ROCAILLES  
Lot N° 2 - Secteur THY  
Lot N° 3 - Secteur VALLEE VERTE  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse  
appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges  
(règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Remise des offres : 18/02/19 à 12h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :  
français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Envoi à la publication le : 25/02/19  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie  
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser  
des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

138010700



## ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

Avis d'appel public à la concurrence

Marché à procédure adaptée :  
Affaire 18/557/CG/RCI sur la commune de Challonges (74910)  
Identification de la collectivité qui passe les marchés :  
Energie et Services de Seyssel  
32, rue de Savoie - BP 5 - 74910 SEYSSSEL  
Objet des Marchés :  
Exécution de travaux de terrassement pour réseaux secs.  
Type de procédure et montant du marché : Procédure adaptée.  
Adresse de retrait des dossiers de consultation :  
Par téléchargement gratuit sur le site [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)  
Date limite de réception des offres : Jeudi 21 mars 2019 à 12 h 00.  
Adresse de dépôt des offres :  
Sans forme dématérialisées sur le site [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)  
Date d'envoi de l'avis à la publication : Mardi 26 février 2019.

138043300

## Délégations de services

## PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Avis de publicité  
Délégation de Service Public : gardiennage de refuges

1- Propriétaire porteur de la délégation de service public  
PARC NATIONAL DE LA VANOISE  
Etablissement public national à caractère administratif  
135 rue du Docteur Jullian - 73000 CHAMBERY  
2-Objet de la délégation : Gardiennage de refuge propriété du Parc  
national de la Vanoise

\* Refuge de PRARIOND - 39 couchages Commune de Val d'Isère  
3-Cadre législatif  
Délégation de service public. Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.  
4-Nature Affirmage de service public.  
Le Parc national de la Vanoise confie au gardien une mission de service  
public consistant notamment à accueillir, informer et héberger les  
visiteurs du Parc National de la Vanoise. Le gardien est responsable du  
fonctionnement du refuge et le gère conformément à une convention  
fixant les droits et devoirs des deux parties. Il exploite le refuge à ses  
risques et périls, et paie une redevance annuelle au Parc.  
Le refuge bénéficie d'une opération lourde de réhabilitation durant  
l'année 2019. Il est fermé au public, la fin des travaux est prévue  
pour l'automne 2019.  
5-Présentation et contenu des candidatures Les candidatures doivent  
être adressées au Parc National de la Vanoise avant le vendredi 19 avril  
2019 à 17h.

Elles peuvent être transmises soit par mail à :  
secretariat@vanoise-parcnational.fr, soit en pli recommandé avec  
accusé de réception, ou déposés en main propre contre récépissé au  
siège du Parc national 135 rue du Docteur Jullian - 73000 Chambéry  
(Une version informatique devra être fournie avec le dossier papier).  
L'envoi comprendra :  
a) Un Cv et une lettre de motivation  
b) Un projet personnel pour le refuge incluant :  
- l'expérience du candidat dans la gestion de refuges ;  
- Le mode de gestion prévu pour les fonctions d'hébergement et de  
restauration du refuge (dont éco-responsabilité)  
- L'engagement du candidat en matière :  
- ) d'accueil et d'information du public dans le refuge  
- ) de sensibilisation des usagers sur la responsabilité environnementale  
du gardien de refuge et sur les missions du Parc national de la Vanoise  
- ) de promotion et de commercialisation du refuge, notamment ses  
intentions en terme de relations avec le Parc national, les structures  
touristiques et le réseau de socioprofessionnels locaux  
- ) d'accueil des jeunes, des scolaires et, le cas échéant, de personnes  
en situation de handicap.  
Ce projet devra être contractuel et sera intégré en tant qu'Annexe 6 au  
contrat d'affermage.  
c) Toutes pièces justificatives (attestation des administrations fiscales  
Montant indéfini  
Envoi le 25/02/19 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.mp74.fr>

138010900

## AVIS

Avis administratifs



## COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

Avis d'ouverture d'une consultation du public  
Installation classée pour la protection de l'environnement

Le Préfet de la Haute-Savoie communique  
Par arrêté préfectoral n° PAIC-2019-0016 en date du 13 février 2019,  
une consultation du public est prescrite dans la commune de  
BONS-EN-CHABLAIS pendant 4 semaines, du lundi 18 mars 2019 au  
15 avril 2019 inclus, sur le dossier de demande d'enregistrement par  
lequel le Président de la communauté d'agglomération Thonon  
Agglomération sollicite au titre des installations classées,  
l'enregistrement d'une déchetière située sur le territoire de la commune  
de BONS-EN-CHABLAIS, ZAE des Bracots - rue de Cornillat. La décision  
préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est  
un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières  
complémentaires aux prescriptions générales, fixées par l'arrêté  
ministériel. A défaut d'intervention d'une décision expresse dans les  
délais fixés au premier alinéa de l'article R. 512-46-18 de code de  
l'environnement, le silence gardé par le préfet vaut décision de refus.

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION  
2710-2-a : Installation de collecte de déchets non-dangereux apportés  
par le producteur initial. Volume maximal de déchets : 615 m<sup>3</sup>.  
Enregistrement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses  
observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures  
habituels d'ouverture au public de la mairie de BONS-EN-CHABLAIS  
soit :  
- le lundi de 14h30 à 17h30,  
- le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30  
- le mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00  
- et le samedi de 8h30 à 12h00 (sauf les jours fériés).  
La mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 25 mars 2019 toute  
la journée.  
Par ailleurs, toute communication relative au projet pourra être  
adressée, au plus tard le 15 avril 2019 soit :  
- à la mairie de BONS-EN-CHABLAIS,  
- au pôle administratif des installations classées, 15, rue Henry Bordeaux  
74998 ANNECY Cedex 9,  
- par voie électronique à l'adresse suivante :  
dipp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

136175500

## Enquêtes publiques



## COMMUNE DE BONNEVILLE

Avis d'enquête publique relative  
au règlement local de publicité (RLP)

Par arrêté en date du 27 février 2019, une enquête publique relative au  
projet de Règlement Local de Publicité est prescrite sur la commune.  
Elle se déroulera du lundi 18 mars 2019 - 9 h 00 au mardi 23 avril  
2019 à 17 h 00. Monsieur Jean-Pierre LAPOND a été désigné en  
public pour recevoir ses observations en mairie de Bonneville,  
rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la  
disposition du public en mairie du GRAND-BORNAND et pourront  
également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du  
demandeur, ou bien par document informatique (demande par  
téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à  
enquete-publique-1186@registre-dematerialise.fr)

Le maire, André PERRILLAT AMÉDÉ

137613400

THONON  
agglomération

## COMMUNE DE THONON-LES-BAINS

Avis d'enquête publique  
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et modification  
du zonage d'assainissement de Thonon-les-Bains

Par arrêté du 24 janvier 2019 le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Thonon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique  
portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,  
conjointement à la modification du zonage d'assainissement de la  
commune de Thonon-les-Bains.  
A cet effet, Monsieur Philippe JACQUEMIN, a été désigné par le  
Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire  
enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Thonon-les-Bains, 1 Place  
de l'Hôtel de Ville, 74200 THONON-LES-BAINS, du jeudi 14 février 2019  
au samedi 16 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels  
d'ouverture au public.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de Thonon-  
les-Bains le :

- Le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00  
- Le lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00  
- Le mercredi 5 mars 2019 de 16h30 à 19h30  
- Le samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00  
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront  
à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de  
la mairie de Thonon-les-Bains (sauf jours fériés) aux fins de consultations

## HAUTE-SAVOIE

Agnès Regat

>> 04 50 51 97 65

Nathalie Pelletier

>> 04 50 51 97 47

LDLlegales74@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis électronique, les journaux des annonces  
publiques et des appels sont déposés sur [www.marchespublics.ledauphine.com](http://www.marchespublics.ledauphine.com)  
le 23 décembre 2018, qui fixe les règles de présentation pour les offres électroniques  
obligatoire SNT 1.864 11/18/16 colonne

Catherine Vidal

Directrice Annonces Légales

Portable : 06 22 57 23 53

[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

Laurent Gervasoni

Portable : 06 13 83 11 98

[laurent.gervasoni@ledauphine.com](mailto:laurent.gervasoni@ledauphine.com)

et d'observations le :  
- Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
- Samedi de 9h00 à 12h00  
Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du code de  
l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des  
dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la  
disposition du public à la mairie de Thonon-les-Bains durant les heures  
d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être  
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais  
également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au samedi 16 mars 2019 (cachet de la poste faisant  
foi au siège de l'enquête publique), à l'adresse : Mairie de Thonon-  
les-Bains - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ENQUÊTE - Modification n°1  
du PLU et modification du zonage d'assainissement - 1, Place de l'Hôtel  
de Ville - 74200 Thonon-les-Bains, avec la mention (NE PAS OUVRIRE)  
- Par voie électronique jusqu'au samedi 16 mars 2019 à 12h00, à  
l'adresse suivante : [mairie@ville-thonon.fr](mailto:mairie@ville-thonon.fr) en indiquant comme objet :  
"enquête publique - Modification n°1 du PLU et modification du zonage  
d'assainissement"

Les observations émises par courrier seront consultables et accessibles  
sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr>  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir  
communication des dossiers d'enquête publique auprès de Thonon  
Agglomération ou à la mairie de Thonon-les-Bains dès la publication du  
présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique est également disponible sur le site  
internet de la Communauté d'Agglomération [www.thononaggljo.fr](http://www.thononaggljo.fr) la  
rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr>

Toutes observations du public seront également consultables et  
communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant  
la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire  
enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à  
compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de  
Thonon-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Président de Thonon Agglomération, Jean NEURY

6. Réponses à vos questions  
7. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président du Conseil d'Administration

137307600

## Clôture de liquidation

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société Civile Leterlou74  
SC en liquidation au capital de 1 000 euros  
Sigle : SC Leterlou74  
Siège social : 655, route du Pelloux - 74920 Combloux  
N°RCS : 479 433 401

L'Assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 22/02/2019,  
a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à M. Bernard  
Wakim de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture de la  
liquidation.

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de  
Commerce de Annecy.  
La société sera radiée du R.C.S. d'Annecy.

Le liquidateur

138010500

ISA16-V1

16 74

PS 15 CE PA IND1

17 01-74